

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020 à 20h00

Etaient présents : MM. BAISSAC Yves, BEAUDET Malika, BELKADI Olivianne, CAVALIÉ Sylvain, CIPIERE Laura, DOREMUS Gérard, JAMMES Francis, LUCOTTE Laurence, PAGES Sonia, WIDENMANN Bruno

Absent : /

Secrétaire LUCOTTE Laurence

- Adoption du procès verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu de la réunion du 2 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

- Dissolution du CCAS

Le Maire expose au conseil municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

- Soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matières de demande de RSA et de domiciliation.
- Soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal décide :

- D'exercer directement cette compétence
- De transférer le budget du CCAS dans celui de la commune
- D'en informer les membres du CCAS par courrier

- **Projet d'implantation d'un relai de radiotéléphonie mobile au Lac d'Albert**

Le Maire expose qu'une société a déposé une déclaration préalable de travaux dans le but d'implanter une antenne relai de radiotéléphonie mobile d'une hauteur de 30 m au niveau du Lac d'Albert. Lecture est donnée du courrier adressé à cette société, le site paraissant totalement inadapté.

Le conseil demande le report de la décision en attendant des éléments complémentaires.

- **Point sur le diagnostic foncier**

Monsieur le Maire fait part de la tenue d'un comité de pilotage à l'occasion duquel les parcelles susceptibles de passer constructibles au PLUI et présentant un enjeu paysager, ou environnemental ou agricole, ont été listées.

- **Cession de parcelles : approbation des superficies définitives**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 février 2020, a été demandé le déclassement d'une partie du domaine public communal, sur laquelle une aire de containers à ordures ménagères avait été aménagée au Bourg d'Espédaillac. Cette aire est située contre le mur de la façade Nord d'une habitation, inhabitée jusqu'alors (Parcelle n°166, section H) et qui vient d'être vendue.

Après enquête publique il a été procédé au déclassement de cette partie du domaine public conformément à la délibération du 27 mai 2020.

Il est rappelé également que le conseil s'est prononcé à l'unanimité pour la cession de cette partie de terrain à Monsieur LENAIN Jean Charles, par délibération du 2 juillet dernier, étant convenu que la commune reçoive en contrepartie une parcelle de surface équivalente.

Le géomètre ayant procédé à la division des parcelles, vient de nous communiquer les superficies définitives de celles-ci.

Le conseil municipal valide donc la proposition de cession à Mr LENAIN de la parcelle n°1072 de 39 m², la commune recevant en contrepartie la parcelle n° 1070 de 53 m².

- **Dissolution du SIVU Marché couvert d'ASSIER**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la décision prise, lors de l'installation du Bureau Syndical du 24 juillet 2020, concernant la dissolution du S.I.V.U. Marché Couvert aux Ovins du Canton de Livernon au vu de la conjoncture actuelle et de non reprise d'activité suite au COVID 19 et des résultats des années précédentes. Pour cette dissolution, les 16 communes adhérentes doivent délibérer. Avis favorable de la municipalité mais voir le problème du bail à construction qui prévoit la remise à neuf des locaux qui reviendront à la commune d'Assier.

- **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au sein de la communauté de communes**

Gérard MAGNÉ conseiller communautaire est désigné pour siéger à cette commission

- **Cotisations 2020**

Dans le cadre du budget il a été décidé de renouveler les cotisations annuelles pour la fondation du patrimoine pour 55 €, le CAUE 60 € et l'association de la Route du Célé 50 €.

- **Informations et Questions diverses**

- Commission de contrôle des listes électorales

Un contrôle a posteriori sur les décisions du Maire concernant les demandes d'inscription et les radiations sur les listes électorales est opéré par les commissions de contrôle.

Il convient d'en désigner les membres sur proposition du conseil.

La commission est composée de 3 membres : 1 conseiller municipal, un délégué de l'administration et en délégué désigné par le tribunal judiciaire.

Sont proposés :

Conseillers municipaux : Malika BEAUDET et Gérard DOREMUS

Administration : Olivier REYNAL et Eliane DHIEUX

Tribunal : Jean Paul CANCE et Jeanine FONTANIE

- Commission patrimoine

La prochaine réunion de la commission patrimoine a été fixée au mercredi 30 septembre prochain.

- Mise à disposition salle polyvalente pour le Yoga

Des cours de yoga ont commencé à la salle polyvalente les mardis et jeudis. La salle est mise à disposition gratuitement. La question du chauffage et de l'électricité est soulevée. Il est proposé par la municipalité de faire un relevé de compteur entre le 15 octobre et le 15 décembre afin de juger de la consommation et de faire un point en fin d'année.

- Transport scolaire

Le Maire expose que nous avons reçu une demande de parents pour la mise en place d'un nouvel arrêt de bus au niveau du Mas d'Ourgnaguel pour plus de commodités. Avis favorable de la municipalité dans la mesure où l'arrêt du Bourg est maintenu. La demande va être transmise à la Région.

- Vente propriété Beauville

A l'occasion de cette vente les héritiers proposent de céder à la commune pour l'euro symbolique la parcelle 281 à l'état de chemin. Avis favorable du conseil municipal.

➤ Décorations de Noël

Olivianne BELKADI est chargée de la liaison avec le comité des fêtes et de la culture et les personnes bénévoles.

- Environnement : Yves BAISSAC propose de faire une réunion d'information pour la population au sujet des aides à l'habitat et l'isolation à 1 €. En ce qui concerne les containers à Ordures Ménagères, il est suggéré de mettre un panneau informatif et également dissuasif au niveau des containers les plus fréquentés (où sont constatés de nombreux abus)
- Bruno WIDENMANN fait un compte rendu de la réunion de la FDEL à laquelle il a assisté, il a fait part à cette occasion du retard de l'opérateur orange pour l'enfouissement des lignes sur la commune.
- Prochaine réunion du Conseil municipal le 15 ou le 22 octobre.